

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU EXECUTIF  
SEANCE du mardi 09 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 09 novembre, le Bureau exécutif d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h, salle Georges Rumen au siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Monsieur Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; GUINTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN

**Absents excusés :** VIBERT Richard ; PARISCOAT Dominique ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé



**DELBU2021-11-111**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - RESPONSABLE CELLULE ETUDES ET TRAVAUX**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, un des techniciens travaux (technicien principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet) au sein de la Direction Eau et Assainissement part en retraite. Depuis la création de cette nouvelle Direction, le directeur propose de ne pas remplacer poste pour poste mais de recruter un Responsable cellule Etudes et travaux qui aura pour missions principales :

- Le pilotage de l'exécution du programme d'investissement Eau et Assainissement de la collectivité
- Le management de la cellule travaux composée de conducteurs d'opération et de contrôleurs de travaux

Il est proposé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

\* d'ouvrir le poste en catégorie B (Technicien principal 1<sup>ère</sup> classe) et catégorie A (Ingénieur ou Ingénieur principal) à temps complet<sup>1</sup>

(<sup>1</sup>) : Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;**

- **De valider la création d'un poste à temps complet de technicien principal ou ingénieur ou ingénieur principal ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président, -

  
Vincent LE MEAUX

